

**Intervention de Yves PIETRASANTA sur le rapport  
« BLOKLAND : Sur les échanges concernant les produits  
chimiques et les pesticides dans le cadre du commerce  
international » en séance plénière à STRASBOURG le  
mercredi 23 octobre 2002.**

---

Nous tenons à souligner l'excellent travail effectué par le rapporteur sur ce dossier qui accompagne et complète la convention PIC (PRIOR INFORMED PROCEDURE) signée en 1998 à ROTTERDAM.

Il est important, en effet, d'agir dans la transparence en ce qui concerne les échanges concernant les produits dangereux de nature chimique, les pesticides par exemple. Le souci d'information manifesté par la commission vis-à-vis d'un certain nombre de produits dangereux et interdits dans certains pays est raisonnable. Le Centre Commun de Recherche dont un secteur est spécialisé dans l'évaluation et la normalisation sur ces questions (produits chimiques, sécurité alimentaire, toxicité...) est de nature à apporter son soutien aux questions qui se poseraient.

En effet cette procédure doit être soumise à une vigilance constante et la liste des substances dangereuses, susceptibles de présenter un risque de rémanence toxique dans l'environnement, doit être optimisée au fur et à mesure de l'évolution des connaissances et de la législation sur les produits.

Madame SCHOERLING a exprimé l'opinion positive des VERTS sur ce rapport que nous voterons.

---